

**Délibération n° 25-0601**

**CFVU DU 12 JUIN 2025**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2025.**

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 12 juin 2025 réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric Hoffmann, vice-président de la CFVU,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Le quorum ayant été constaté en début de séance,*

**DÉCIDE**

**Article 1**

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance du 22 mai 2025.

**Article 2**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

**Article 3**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 12/06/2025.*

Présents	15
Représentés	7
Abstention(s)	0
Suffrages exprimés	22
Pour	22
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Alexandre PERAUD.

**Publié le :**

**Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :**

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

### ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 22 mai 2025 -

#### **Etaient présents :**

M. DAMOME, Mme DURRANS, M. ESTEVE, M. FOUCAUD, M. HOFFMANN, Mme LACHAUD, Mme NACHTERGAEL, Mme PETIT, Mme PINEDE, Mme SADLAN, Mme SANTA CRUZ, M. ARCELIN, Mme BIRAUD, Mme GROULT, M. PETIT, Mme VILAIN.

#### **Etaient représentés :**

Mme AGUERA-GUSMAN, M. FERNANDEZ, M. LE BOURDONNEC, M. MAURIN, M. MBONDOBARI, M. ROUX, Mme SCHALLER.

#### **Etaient invités :**

M. BARDET, Mme BLANCHY, Mme COMONT, M. LOPEZ, Mme MIRAS, Mme NAU, M. VALAT.

M. Hoffmann ouvre la séance à 9h10.

<b>Nombre de membre présents</b>	<b>16</b>
<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>7</b>

### **I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2025**

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

☞ *La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025.*

### **II/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AVRIL 2025**

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

☞ *La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 17 avril 2025.*

### III/ NOUVEL ENSEIGNEMENT RELATIF À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE INTÉGRÉ DANS LES FORMATIONS 1<sup>ER</sup> CYCLE

M. Valat indique que ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (novembre 2022), ainsi que dans le cadre et préconisations du ministère de l'Enseignement supérieur communiquées en juin 2023 aux établissements de l'enseignement supérieur publics et privés. L'intégration d'une UE intitulée « Transition écologique durable et soutenable » (TEDS) doit se faire au plus tard pour la rentrée 2025, sans moyens supplémentaires alloués.

Il précise que cette UE obligatoire sera intégrée au catalogue des UE découvertes proposées en licence, en L1 semestre 2 et en L2 semestre 3, pour un volume de 30 heures et 3 ECTS. Elle sera dispensée entièrement à distance via la plateforme e-campus, et concernera l'ensemble des étudiants de premier cycle.

Pour éviter toute désorganisation des UE découvertes, une répartition des étudiants a été prévue de la manière suivante :

- L1 semestre 2 : étudiants des UFR STC, Langues et Civilisations (y compris le site d'Agen) ;
- L2 semestre 3 : étudiants de l'UFR Humanités.

Il reste la question des étudiants de licence professionnel qui n'auraient pas suivi cette UE. Cela sera traité lors du prochain comité de pilotage.

L'ajout de cette UE obligatoire a eu un impact sur le catalogue des UE découvertes. Dans le cadre du dialogue offre de formation (ODF) avec les composantes, il leur a été demandé de choisir quelques UE à suspendre.

Une équipe pédagogique s'est constituée, avec M. Amelot comme responsable et des correspondants pour chaque UFR. Elle s'est appuyée sur des ressources pédagogiques certifiées par l'Université Virtuelle Environnement et Développement Durable (UVED) dont le contenu a été relu afin d'organiser ces cours.

M. Hoffmann indique que les contenus de l'UE ont été construits autour de trois thématiques qui sont ciblées dans le décret d'application, particulièrement précis sur ce point.

- Thématique 1 : Le système Terre à l'anthropocène ;
- Thématique 2 : Les relations Humain(s)-Nature ;
- Thématique 3 : Les différents modes d'actions.

Il remercie l'équipe pédagogique pour le travail de simplification réalisé, permettant de rendre les contenus accessibles aux étudiants.

Mme Nachtergaele demande comment a été fait le choix des UE à suspendre et regrette que disparaisse une UE d'un enjeu de genre comme l'UE « Introduction à l'histoire des artistes femmes » au profit d'un enjeu écologique.

M. Hoffmann répond qu'il a été demandé aux directions de composante de choisir.

M. Valat ajoute que le choix pédagogique a été laissé aux composantes, après leur avoir transmis plusieurs critères d'aide à la décision, tels que les effectifs, les retours qualitatifs des étudiants, ainsi que la catégorie des enseignants assurant les cours.

Mme Nachtergaele pense qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre écologie et questions de genre.

M. Hoffmann précise que ce dispositif n'est pas figé et va évoluer notamment avec la prochaine ODF.

Mme Durrans demande comment cela va se passer pour des formations comme en Langues étrangères appliquées où il n'y a pas d'UE découvertes.

M. Valat indique qu'il va falloir regarder la maquette.

M. Damome demande ce qu'il est prévu pour les licences 3<sup>ème</sup> année.

M. Valat indique que la situation des L3 et des licences professionnelles sera examinée lors du prochain comité de pilotage. Il précise que la question porte sur la forme que pourrait prendre l'intégration de l'UE TEDS pour ces publics, en complément de formation, éventuellement sous forme de certification. Cela pourra également concerner les BUT.

Mme Pinède demande si un dialogue est engagé avec la direction de l'IUT et les responsables de départements pour voir s'il y a une possibilité de mutualisation.

M. Valat dit que l'IUT a été sollicité mais que cela semblait compliqué à mettre en place dans un premier temps. Comme pour les L3 et licences professionnelles cela pourrait être proposé comme un module complémentaire sous forme de certification, en attendant que cela puisse être intégré dans les formations. Il précise que l'UE TEDS sera évaluée en contrôle continu intégral sur la base de trois tests auto-corrigés sur la plateforme e-campus avec 2 tentatives par thématiques et conservation de la meilleure note des deux. L'inscription pédagogique se fera par IP Web. Jusqu'à la nouvelle ODF, la gestion administrative des TEDS sera assurée par la Direction de la formation et des études (DIFE). Une réflexion est en cours sur les modalités de valorisation dans le supplément au diplôme.

Mme Nachtergaele trouve dommageable que cela soit proposé entièrement en ligne, sans accompagnement.

M. Hoffmann indique qu'il est prévu un accompagnement organisé par M. Amelot, avec un système de tuteur, avec la création d'un espace de discussion pour pouvoir répondre aux questions des étudiants.

M. Valat complète en rappelant que la mise en place de l'UE TEDS à la rentrée est une obligation pour le premier cycle, mais que le ministère a également formulé des préconisations en faveur d'une appropriation des enjeux de transition écologique par chaque discipline. Dans la nouvelle ODF il devrait donc y avoir plus d'interactions dans le cadre de chacune des disciplines.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

**☛ La CFVU approuve le nouvel enseignement relatif à la transition écologique pour un développement soutenable intégré dans les formations 1<sup>er</sup> cycle.**

#### **IV/ MISE EN ŒUVRE DU DOSSIER D'ADMISSION ADAPTÉ (DAA) À DESTINATION DES REFUGIÉS ET EXILÉS**

Mme Nau annonce qu'elle est cheffe de projet pour la mise en œuvre, au sein des huit établissements bordelais signataires de la convention de coordination territoriale, d'une action en faveur des étudiants et chercheurs en situation d'exil souhaitant intégrer l'université. Contrairement aux étudiants internationaux arrivant avec un visa étudiant, ces personnes sont en France au titre d'une demande de protection (asile, statut de réfugié...), dans le cadre d'une migration contrainte pour fuir le pays dans lequel elles résidaient.

Les établissements coopèrent pour harmoniser les modalités d'accueil, partager leurs pratiques et déployer des dispositifs adaptés. Chaque établissement désigne à cette fin un responsable politique et un référent administratif. Elle précise que l'UBM est également engagée, à l'échelle nationale, dans le réseau MEnS (Migrants dans l'Enseignement Supérieur), qui regroupe 56 établissements.

Elle présente les deux voies d'accès à l'enseignement supérieur pour les personnes en situation d'exil :

- Les étudiants disposant de l'équivalent du baccalauréat (ou d'un diplôme supérieur) et ayant déjà un niveau de français minimum B2 peuvent candidater directement, en fonction de leur niveau, dans les cursus de l'université. Cela représente environ 50 étudiants à l'UBM.
- Ceux qui ne disposent pas encore du niveau de langue requis peuvent intégrer le Diplôme Universitaire « Passerelle », mis en place en 2021, qui comprend 50 places. Ce dispositif vise à les accompagner vers l'atteinte du niveau B2, nécessaire pour intégrer un cursus. Il comprend des cours de français, ainsi que des ateliers et activités d'accompagnement vers la reprise d'études.

Mme Miras explique que la multiplicité des plateformes de candidature, selon les niveaux d'études, ainsi que les calendriers contraints, compliquent l'accès à l'université pour les personnes en exil. Il a donc été décidé de mettre en place un dossier d'admission adapté, dit "dossier rose", simplifié et hors calendrier de candidature. Les étudiants doivent cependant intégrer la formation à la rentrée universitaire. Les enseignants seront amenés à étudier ces dossiers pour évaluer le niveau d'études de ces étudiants à partir des éléments qu'ils auront pu fournir.

Mme Nachtergaele indique avoir déjà identifié, dans la plateforme Mon Master, des candidatures qui auraient pu relever du dispositif DDA, sans qu'elles aient été clairement repérées comme telles. Elle demande si un étudiant candidat en master, ne disposant pas du niveau requis en français, peut également bénéficier d'un accompagnement linguistique.

Mme Nau confirme qu'il est parfois difficile d'identifier ces candidats dans les plateformes nationales. Il y aura parfois double candidature, mais le but est de pouvoir identifier ces candidats. Elle précise que les étudiants qui ont un niveau requis, tant au niveau académique qu'en français, ont effectivement besoin de cours supplémentaires de français. Un projet est en cours pour mettre en place un accompagnement linguistique, sous forme de tutorat assuré par des étudiants ou des enseignants de FLE, à destination des étudiants intégrant une licence ou un master.

## **V/ BILAN 2023/2024 DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE RÉALISÉS À L'UBM PRÉVUS DANS LA LOI ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS**

M. Lopez, contrôleur de gestion et d'études à la Cellule d'aide au pilotage, explique que dans le cadre de la loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE), l'UBM poursuit, pour la sixième année consécutive, la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement pédagogiques ciblés à destination des étudiants de L1. Il rappelle que l'objectif est de fournir des conditions d'études et d'accueil optimales à tous les étudiants afin de favoriser l'obtention de la première année et leur intégration dans le milieu universitaire via des dispositifs personnalisés et pérennes.

Il présente un bilan sur l'année 2023/2024 :

- Dispositifs déployés dans 26 parcours de formation, de L1, soit 55% de l'ensemble des L1,
- 1150 étudiants ont bénéficié d'un dispositif d'accompagnement « parcours réussite », soit 36 % des L1 inscrits dans un parcours de formation concerné,
- Financement : 1 070 808 € (loi ORE) + 113 557 € (direction des études),
- 2 types d'accompagnement :
  - o Parcours réussite ciblés (33% des crédits) : soutien disciplinaire, acquisition de méthodes, encadrement,
  - o Dispositifs transversaux (67% des crédits) : mise à niveau, tutorat, socialisation, mobilité, sport, etc...,
- Suivi par les directions d'études, avec analyse de données et enquêtes de satisfaction,
- 5 857 heures d'enseignement dédiées aux dispositifs,
- 76% de réussite chez les étudiants présents dans les parcours accompagnés (vs 69% hors dispositif),
- 55% de présence aux examens dans les formations accompagnées (vs 69% hors dispositif),
- Profil des étudiants accompagnés :
  - 72% de femmes (10 points de plus que la moyenne),
  - 54% de boursiers (vs 47% en moyenne),
  - 59% de néo-bacheliers (âge moyen : 19,3 ans),

- 72% issus d'un bac général,
- Résultats
  - Taux de présence et de réussite comparables aux autres étudiants dans les mêmes formations,
  - Les dispositifs sont jugés utiles par 85 % des étudiants et satisfaisants pour 94 % d'entre eux,
  - Les formations sans parcours réussite présentent des résultats hétérogènes,
- Analyse SWOT
  - Forces : expérience acquise, implication des équipes, diversité des dispositifs,
  - Faiblesses : faible assiduité, visibilité insuffisante des directeurs d'études, manque de fiabilité des données,
  - Opportunités : cadre légal favorable, financement dédié,
  - Menaces : surcharge des équipes, incertitude budgétaire, absence d'indicateurs nationaux.
- Recommandations
  - Améliorer le suivi et l'évaluation (indicateurs, assiduité),
  - Renforcer la communication et l'engagement étudiant (ambassadeurs, co-construction),
  - Décentraliser certains dispositifs au niveau des composantes,
  - Prioriser les actions à fort impact et diversifier les financements,
  - Favoriser les échanges de pratiques et la mutualisation des expériences

M. Lopez annonce que le bilan est positif. Les dispositifs contribuent à la réussite des étudiants les plus vulnérables et s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue. Les efforts doivent se poursuivre pour mieux cibler, évaluer et optimiser ces actions, en cohérence avec les besoins des étudiants et les moyens disponibles.

M. Valat s'interroge sur le renforcement des dispositifs existants, soulignant le nombre important d'étudiants en situation de décrochage. Il insiste sur la nécessité d'intervenir en amont, notamment lorsque l'orientation ne correspond pas aux attentes des étudiants, afin de leur proposer des alternatives et d'éviter leur sortie du système universitaire.

Mme Sadran annonce que la DOSIP a déposé un appel à projet auprès de la région pour la réussite étudiante sur cette thématique-là.

M. Damome demande s'il est possible de rappeler le circuit de validation de ces dispositifs d'accompagnement.

M. Lopez précise que, chaque année en juin, la liste des projets est transmise aux composantes afin qu'elles puissent proposer d'éventuelles adaptations. Après étude des dossiers, l'arbitrage est effectué par le Vice-Président de la CFVU.

## **VI/ ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS**

M. Bardet rappelle qu'à compter de 2026, les concours de recrutement des enseignants du premier et du second degré (hors agrégation) seront ouverts dès le niveau bac +3. Pendant une période transitoire de deux ans, les concours seront accessibles à la fois aux candidats titulaires d'un bac +3 et d'un bac +5 : les étudiants de L3 et de M1 pourront se présenter au concours niveau L3, tandis que ceux de M2 auront accès à celui des L3 et des M2. Il souligne que l'enjeu pour l'établissement est de mettre en place, dès la rentrée 2025-2026 et à moyens constants, des modules complémentaires permettant de préparer les étudiants qui souhaitent passer le concours dès la L3. Une formation a minima sera donc intégrée sans modification des maquettes. Puis à partir de la rentrée 2026-2027, des modules spécifiques seront introduits en L2 et L3. En 2027, les masters MEEF disparaîtront, et comme la mise en place d'une licence dédiée avant la nouvelle offre de formation prévue pour 2028 semble difficile, il risque d'y avoir une absence de dispositif pour cette année de transition.

Il indique que l'identification des formations souhaitant préparer les étudiants aux concours de L3 est en cours, de même que la réflexion sur l'organisation de cette préparation et le repérage des étudiants concernés. L'objectif serait de limiter cette préparation à un seul groupe de TD. Il précise qu'aucune dotation supplémentaire n'est prévue à ce stade pour ces modules complémentaires, estimés à environ soixante heures d'enseignement. Par ailleurs, il y a confirmation que les Masters Métiers de l'Enseignement (M2E) seront accrédités et portés par les INSPE.

Il indique que la structure des nouveaux concours comporte deux épreuves écrites disciplinaires dont les modalités varient fortement selon les disciplines. Certains parcours reposent sur quelques questions ciblées, tandis que d'autres, comme en histoire-géographie, couvrent un programme très vaste, allant de l'Antiquité à nos jours. Dans ce contexte, il insiste sur le fait que la préparation méthodologique des candidats constituera un enjeu central. Pour les épreuves d'admission deux oraux sont prévus, l'un disciplinaire et l'autre commun à tous les parcours.

M. Valat présente un comparatif entre les formats des concours à bac +3 et à bac +5, qui apparaissent relativement proches. Il précise que l'hypothèse d'une mutualisation initialement envisagée a été abandonnée, en raison de la complexité logistique que cela impliquerait.

## Tableau comparatif des épreuves du CAPES Histoire-Géographie – Voies Bac +3 et Bac +5

Épreuve	CAPES Bac +5	CAPES Bac +3	Similitudes / Différences
<b>Admissibilité</b>	2 épreuves écrites :	2 épreuves écrites :	Équivalence dans la structure (Histoire et Géographie), toutes deux notées sur 20, note $\leq 5$ éliminatoire.
1. Épreuve disciplinaire	Composition – 6 h – Coef. 2	Composition – 5 h – Coef. 2,5	Sujet au choix (bac+3) ; durée et coefficient différents.
2. Épreuve disciplinaire appliquée	Analyse de documents + projet de séquence pédagogique – 6 h – Coef. 2	Analyse critique de documents – 5 h – Coef. 2,5	Voie Bac +5 intègre une dimension didactique forte (séquence) ; Bac +3 se limite à l'analyse documentaire.
<b>Admission</b>	2 épreuves orales :	2 épreuves orales :	Même nombre d'épreuves, même logique d'évaluation (disciplinaire + entretien), note 0 éliminatoire.
1. Épreuve de leçon / exposé discipl.	Leçon (prépa 5 h, exposé 30 min + entretien 30 min) – Coef. 5	Exposé disciplinaire (prépa 4 h, exposé 20 min + échange 40 min) – Coef. 5	Bac +5 : projet de séance pédagogique + choix et analyse de document ; Bac +3 : approche plus académique, moins didactique.
2. Entretien avec le jury	35 min – Coef. 3	35 min – Coef. 3	Trame identique ; Bac +3 élargit aux enjeux contemporains (transition écologique, épanouissement de l'élève).

M. Bardet apporte une nuance en précisant que, si les concours peuvent sembler proches dans leur format, les différences dépendent fortement des parcours disciplinaires. Il cite l'exemple de l'anglais, où la dimension didactique à l'écrit est spécifique aux concours préparés en master, et n'est pas présente au niveau licence.

Il présente les préconisations du groupe de travail :

- Modifier le moins possible les maquettes existantes ;
- Identifier les parcours intégrant les modules en 2025 ;
- Informer les L2/L3 avant les inscriptions ;
- Adapter certaines UE optionnelles (préprofessionnalisation, didactique) pour une formation adaptée à la méthodologie et au programme au concours pour certaines disciplines lorsque cela est possible.

M. Valat explique qu'un travail a été mené avec deux disciplines, les lettres et l'histoire.

Il présente le plan de formation en lettres (classiques, modernes et FAD) qui pense pouvoir couvrir globalement le concours, tant en termes méthodologique que de préparation. Pour cela, le département aurait besoin de deux fois 12 heures supplémentaires, sous forme de journées, pour traiter certaines thématiques spécifiques et proposer des colles aux étudiants, ainsi que 12 heures complémentaires pour les étudiants en FAD. Ces modules viendraient en complément de la maquette actuelle, sans la modifier. Leur mise en œuvre passerait par la création d'UE facultatives, mises en place au fil de l'eau et en fonction des besoins et des effectifs, à destination exclusive des

étudiants qui veulent s'inscrire au concours, ce qui permettrait d'organiser les emplois du temps dans Hyperplanning.

Il déclare que pour l'oral 2, qui concerne toutes les disciplines, l'INSPE proposerait quelque chose et la DOSIP serait sollicitée pour accompagner les étudiants pour leur présentation personnel.

Il fait état des éléments communs aux 3 UFR :

- Septembre 2025 : 1 ou 2 journée(s) d'information
- Décembre 2025 : concours blancs (2 demi-journées)
- Avril-Mai 2026 : entraînement aux épreuves d'admission

Il indique qu'en histoire-géographie, la situation est particulière : le département de géographie souhaite s'engager dès la rentrée, contrairement au département d'histoire. Il précise que le profil des étudiants en géographie nécessite un renforcement en histoire, les connaissances sur les quatre périodes historiques étant souvent insuffisantes. Une demande d'augmentation de 60 heures est formulée : 48 heures (12h par période historique) et 12 heures pour la préparation au concours.

Il précise que ce travail de structuration pourra être partagé avec d'autres formations souhaitant s'engager, avec un minimum de modifications des maquettes et l'ajout de modules complémentaires. Le travail sur l'accompagnement doit se poursuivre, notamment avec l'appui du SCD et de la DOSIP, tout en veillant à ne pas surcharger les étudiants, qui ont une licence à passer et auront un travail personnel conséquent.

M. Bardet ajoute qu'une demande de rallonge horaire sera adressée aux UFR, à hauteur d'une vingtaine d'heures pour les parcours à fort effectif et d'une dizaine d'heures pour les autres, afin de permettre une préparation aux oraux sous forme de colles ou interrogations, prévues en mai, après les examens.

Mme Petit mentionne qu'en sciences du langage (SDL), le volume horaire paraît suffisant, puisqu'un module de 96 heures de préparation aux métiers de professeur des écoles est déjà proposé. Cependant, ce module préparant à la fois au concours et au métier, elle se demande si, en termes de contenus, cela va être suffisant pour être une licence préparatoire et si les étudiants de SDL pourront passer le concours.

M. Hoffmann déclare que les contenus attendus, en termes de volume, de la licence SDL sera bien inférieur à ceux qui seront proposés dans la licence professorat des écoles (LPE). Il rappelle toutefois, que les étudiants de SDL pourront se présenter et que 40% des candidats viendront d'autres formations que de la LPE, tel que SDL ou culture humaniste et scientifique.

Mme Lachaud précise que le refus du département d'histoire de s'engager dans la préparation à la nouvelle version du concours concerne uniquement la rentrée 2025/2026 et ne constitue pas un désengagement. Le département reste mobilisé à travers sa participation à la préparation au CAPES via le master MEEF, encore en place pour deux années.

Elle souligne les difficultés d'intégration de cette préparation dans la maquette actuelle, en particulier du fait de l'ampleur du programme du concours, rendant la formation méthodologique peu pertinente sans un apport substantiel de contenus disciplinaires. Le calendrier des épreuves, encore incertain, constitue également un facteur de complexité, avec des écrits envisagés dès février-mars au milieu du semestre et des oraux potentiellement en avril-mai, période des examens de licence. Le département d'histoire considère que c'est faire courir le risque aux étudiants qui s'y engagent de ne pas pouvoir mener tout de front. Dans ce contexte, il estime que les conditions ne sont pas réunies pour proposer une préparation de qualité à la rentrée 2025 et souhaite, pour l'année à venir, prioriser son engagement dans le master MEEF.

M. Bardet annonce que le concours L3 devrait être prévu en avril pour les écrits et fin juin pour les oraux. Il ajoute que les étudiants qui ne valideraient pas leur L3 et valideraient le concours, conserverait le bénéfice du concours pendant un an.

Mme Santa Cruz indique qu'en espagnol la position est la même qu'en histoire. Elle ajoute qu'après en avoir discuté avec les étudiants cette réforme ne correspond pas à leurs attentes. Les étudiants de L3 partent en Erasmus et ne peuvent donc pas passer le concours. D'autres n'ont pas forcément envie d'être des enseignants en M1. Les

fonctionnaires élèves seront affectés là où il y aura des postes et donc hors de notre académie. Elle rappelle que ce n'est pas une obligation de passer le concours à partir de la L3 et que 50% des lauréats du concours ne sont pas issus des masters MEEF. Elle s'interroge sur la possibilité de continuer à proposer dans leur master des UE de didactique. Les étudiants qui passeront le concours après un master classique seront fonctionnaires stagiaires pendant un an mais n'auront pas l'obligation de rester 4 ans dans la fonction publique.

M. Bardet précise que le ministère prévoit 2 types de M2E. Les futurs M2E lauréats du concours sont admis en qualité d'élèves fonctionnaires rémunérés, tandis que les non lauréats peuvent poursuivre la formation, mais sans bénéficier ni du statut d'élève fonctionnaire ni de la rémunération associée.

M. Hoffmann souligne que, malgré les limites déjà identifiées, l'établissement se doit d'apporter un soutien, même minimal, aux étudiants souhaitant se professionnaliser dans l'enseignement. Toutefois, il insiste sur la nécessité de ne pas mobiliser trop rapidement des moyens importants dans un dispositif encore instable et en cours de construction, d'autant qu'une autre voie de formation demeure possible. Néanmoins les formations qui choisissent de s'engager dès la rentrée seront accompagnées au mieux.

Mme Nachtergaele pense qu'il faudrait envisager à moyen termes un DU préparation concours pourrait répondre aux besoins d'étudiants de tous niveaux y compris des personnes en reprise d'études.

Mme Lachaud estime qu'une année préparatoire spécifique pourrait effectivement être envisagée une fois le master MEEF arrivé à son terme, ce qui permettrait de s'inscrire dans une logique de moyens constants.

M. Hoffmann conclut en rappelant que ce dossier évolue de semaine en semaine, au gré des informations transmises par les tutelles. Pour le moment, l'établissement accompagnera comme il le peut les formations qui souhaitent s'engager, tout en essayant de dégager des marges de moyens dans un contexte budgétaire difficile.

## **VII/ ORGANISATION, FONCTIONNEMENT ET PERSPECTIVES DU FONDS DE SOUTIEN À LA PÉDAGOGIE.**

M. Hoffmann présente un historique de la répartition du Fonds de soutien à la pédagogie (FSP) sur les quatre dernières années, par composantes et après arbitrage. Il rappelle que, si les formations bénéficient d'un financement en heures, aucune dotation spécifique n'est prévue pour soutenir la pédagogie. Le FSP permet d'accompagner les pratiques pédagogiques.

Pour l'année 2024/2025, le budget initial de 65 000 € a été ramené à 55 000 € en raison des contraintes budgétaires. La commission a reçu 41 dossiers, déposés dans le cadre d'un appel à projets pour une demande globale de 92 037 €.

Il fait part de son analyse de la ventilation des projets déposés dans le cadre du FSP. Il remarque que de nombreux projets relèvent de thématiques disciplinaires et pourraient être portés directement par les composantes, ce qui engendre deux voies de financement pour des opérations similaires. Il note également que la majorité des projets sollicitent des montants modestes : les deux tiers d'entre eux demandent moins de 1 500 €. Dans ce contexte, il estime que l'éclatement des sommes ne justifie pas nécessairement la réunion d'une commission d'attribution, puisque les critères appliqués et les priorisations pourraient être gérés au niveau des composantes.

Il rappelle que, lors de sa création, le FSP avait pour vocation de financer des projets innovants et transversaux, à l'échelle de l'établissement, avec un impact pédagogique global sur l'ensemble des étudiants, et non des projets isolés ou disciplinaires.

Il estime possible de reconsidérer le fonctionnement actuel du FSP tout en continuant à soutenir la pédagogie et présente trois scénarii :

- Le maintien du dispositif tel quel, sans modification,
- La suppression du FSP, dans un contexte budgétaire contraint, la pérennité du fonds à son niveau actuel n'étant pas garantie,
- La transformation du FSP, en fractionnant la somme en deux : une moitié, ou un peu plus, allouée directement aux composantes, fléchée vers des projets pédagogiques locaux. Et l'autre moitié conservée

pour développer un autre type d'opération sous forme de fonds thématiques de soutien à des projets pédagogiques établissement, avec des sommes un peu plus importantes.

Il indique qu'il n'y a pas d'urgence et que le changement peut intervenir l'année suivante, mais le but est de lancer la réflexion.

M. Damome précise qu'au sein de l'UFR STC, les projets pédagogiques présentés dans le cadre du FSP concernent exclusivement des actions ne relevant pas directement de la mise en œuvre des maquettes. Il se déclare favorable à la troisième proposition, consistant à transférer une partie des fonds aux composantes, à condition que ces moyens soient clairement fléchés vers des projets pédagogiques spécifiques, extérieurs aux maquettes.

M. Hoffmann fait remarquer que toutes les composantes ne gèrent pas les dossiers de la même manière. Des précisions pourraient effectivement être apportées sur les appels à projet avec une réorganisation de la façon dont cela est financé.

Mme Nachtergaele indique qu'elle penche également pour la troisième proposition, estimant que l'émiettement des petits financements n'est pas toujours optimal pour la mise en œuvre des projets. Une telle réorganisation permettrait une orientation plus claire des fonds, favoriserait les collaborations et contribuerait à stabiliser les initiatives transversales.

Mme Pinède souligne l'intérêt de la troisième proposition, qui ouvre des perspectives, tout en soulevant plusieurs questions, notamment celle de la clé de répartition des 35 000 € entre les composantes. Elle insiste sur la nécessité de travailler la complémentarité entre les deux volets du dispositif, ainsi que de clarifier les appels à projets et les orientations thématiques associées.

M. Hoffmann répond qu'il existe déjà un modèle d'allocation pour les composantes d'enseignement, fondé sur la dotation et les ressources propres, avec des clés de répartition intégrées à l'enveloppe formation votée chaque année en CFVU. Le but serait d'abonder cette enveloppe en conservant pour le moment la clé de répartition actuelle, compte tenu de la complexité de son ajustement. Il précise que cette question pourrait faire l'objet d'un chantier ultérieur, dans le cadre de la prochaine ODF. Il ajoute que le débat sur l'organisation du dispositif, les modalités d'attribution et les axes thématiques devra être conduit au sein de la CFVU. Il rappelle que l'appel à projet est fait à la rentrée et que ce sujet pourra être débattu lors de la CFVU de juin ou de juillet.

Mme Blanchy estime qu'il sera nécessaire de redéfinir les types de projets éligibles et de clarifier la question des projets récurrents. La distinction du FSP en deux volets permettrait également d'alléger la charge de la commission de janvier, en réservant celle-ci à l'examen de projets plus structurés.

M. Valat demande des précisions en termes de calendrier puisque l'on est en pleine période de préparation budgétaire. Il rappelle que l'enveloppe dédiée à la formation et à la recherche relève de la compétence du Conseil d'administration (CA) et c'est la répartition qui relève de la CFVU. Donc si la répartition est votée en septembre, le CA se sera préalablement prononcé.

M. Hoffmann répond que les arbitrages financiers vont tout d'abord avoir lieu sur la faisabilité du système et ensuite il va voir comment cela va s'organiser.

### **VIII/ MOTION DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DEMANDANT UNE RÉFLEXION SUR L'OBLIGATION D'ASSIDUITÉ ET SA RÉINTÉGRATION DANS LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES**

M. Hoffmann demande s'il est possible de reporter ce point à une prochaine CFVU.

Mme Lachaud répond qu'elle ne voit pas d'inconvénient au report mais qu'il ne faudra pas l'oublier.

M. Valat indique que le bureau de la CFVU va être réuni prochainement pour débattre sur le règlement des études qui sera à l'ordre du jour de la CFVU du 12 juin et que cela sera donc abordé à ce moment-là.

## IX/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Pinède fait part de son étonnement concernant des messages diffusés par certains départements, demandant de prendre en compte la refonte des horaires et de la pause méridienne de 12h30 à 14h00 dans la conception des emplois du temps. Elle souligne que ce décalage d'une demi-heure aurait un impact important et demande à quel moment cette décision a été prise.

M. Hoffmann répond qu'aucune décision officielle n'a été prise à ce jour. Il précise qu'il s'agit d'un travail en construction, piloté par M. Le Bourdonnec, visant le site pessacais, dans l'optique d'élargir les horaires d'ouverture des points de restauration, en gagnant une demi-heure pour augmenter l'amplitude de service et mieux répondre à la demande étudiante. Cela impliquerait un décalage des cours de l'après-midi de 14h à 18h. Il reconnaît qu'il y a peut-être eu un peu de précipitation et indique que M. Le Bourdonnec viendra en débattre.

Mme Pinède fait remarquer que les cours se terminent à des heures différentes et qu'il serait bien que le CROUS soit ouvert de 11h à 14h.

M. Hoffmann précise que le CROUS se base actuellement sur la plage horaire 12h30-13h30 pour quantifier la fréquentation. Si la plage était rallongée d'une demie heure le CROUS devrait s'engager à accueillir du public jusqu'à cette heure-là.

M. Damome, qui est dans ce groupe de travail, indique que M. Le Bourdonnec a parlé avec le CROUS pour demander l'augmentation de son offre de service. Mais le groupe de travail doit continuer de travailler sur ce sujet. Il sait que les UFR fonctionnent différemment, mais à l'UFR STC la logistique attend les emplois du temps début juin et il serait difficile de revenir sur ce qui a déjà été fait. Il faudra rapidement valider.

Mme Petit indique que tous les départements n'ont pas eu le même degré d'information, car à l'UFR de Langues cela n'a pas été indiqué et la date de rendu des emplois du temps n'a pas été précisée, or ils sont quasiment terminés et on ne peut plus demander de faire des changements.

M. Hoffman répond qu'il va faire le point avec M. Le Bourdonnec.

M. Hoffmann annonce que la dernière CFVU est prévue le 12 juin 2025.

La séance est levée à 12h05.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*  
Alexandre PÉRAUD